

Tenir un bureau de vote

Une période d'élections approche et vous souhaitez être bénévole en participant à la tenue d'un bureau de vote ? On vous dit tout !

Missions des assesseurs

Chaque Président de bureau de vote est accompagné d'au minimum 2 assesseurs.

Le 1^{er} assesseur :

- Vérifie l'identité de l'électeur
- Indique à haute voix son numéro d'électeur au deuxième assesseur qui contrôle la correspondance sur la liste d'émargement du bureau de vote
- Appose sur la carte électorale son timbre et la transmet au 2^{ème} assesseur.

L'électeur place son bulletin dans l'urne et le Président annonce « A voté ».

Le 2^{ème} assesseur :

- Fait émarger l'électeur en face de son nom puis rend sa carte à l'électeur.

Le tour est joué !

Devenir assesseur

Il vous suffit simplement d'en [faire la demande en ligne grâce au Portail O.Net Citoyen.](#)

Attention : pour être assesseur vous devez impérativement être sur les listes électorales de la commune d'Onet-le-Château.



EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Hôtel de Ville

12, rue des coquelicots
12850 Onet-le-Château

Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30 |
Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30 |
Mercredi : 8h – 12h20 et 13h30 – 17h30 |

Samedi sur rendez-vous.

0565772500

Itinéraire

Contact

Portail citoyen



HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots
12850 - Onet-le-Château

S'y déplacer